

-2019-02-

L'an deux mille dix-neuf et quatre Avril à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 26 Mars 2019.

PRESENTS : : BORDESOULES Martine DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie,, DUPOIS Sylvie, GASSER Frédéric, , LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,
EXCUSES, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali,
Secrétaire de séance : Mme BORDESOULES Martine

Après lecture, donnée par le secrétaire, le compte rendu de la réunion du 19 Février 2019 est adopté par les membres présents à cette séance.

-001- TAUX IMPOSITION 2019 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la commune pour l'exercice 2019, afin d'inscrire le produit attendu sur le Budget.

Il convient de tenir compte de l'augmentation des bases notifiées sur l'état 1259, des dotations de compensation et des taux moyens appliqués par ailleurs.

Le Conseil examine et travaille l'état de notification des trois taxes, transmis par les services préfectoraux. Plusieurs simulations sont réalisées et l'augmentation uniforme de 1.00 % des taux est retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer les taux d'imposition communaux 2019 comme suit :

Taxe d'Habitation : 6.79 %

Foncier Bâti : 9.57 %

Foncier Non Bâti : 32.76 %

002- BUDGET COMMUNAL 2019

Monsieur le Maire demande au secrétaire de présenter le projet de budget, chaque conseiller est en possession d'un exemplaire.

INVESTISSEMENT :

Deux opérations sont inscrites sur le budget ; elles concernent la reprise des restes à réaliser au niveau de l'Accessibilité des bâtiments communaux et des Travaux de réfection du Clocher de l'Eglise..

Monsieur Le Maire fait le point sur les travaux à l'Eglise et donne le compte rendu de la visite du charpentier M. PEYROT Matériel. Au niveau des descentes pour l'eau ce n'est pas grand-chose à faire ; en ce qui concerne les abat-sons, seules quelques lattes sont à remplacer ; il convient également de refaire des marches à l'escalier d'accès.

Il restera l'enduit intérieur, Jeany PIZZINATO demande qu'un tailleur de pierres soit contacté pour fournir un devis ne intervention sur l'édifice pour remplacer les pierres de taille abimées.

L'ensemble du Conseil est satisfait des travaux en cours, il reste les joints à traiter et à réaliser un enduit complet sur les côtés du clocher. Il est décidé d'étudier l'intervention d'un tailleur de pierre. Il est possible de se rapprocher d'un qui exerce sur Bazas.

Les travaux d'accessibilité des bâtiments sont financés , l'architecte va être contactée pour lancer la consultation des entreprises.

Au niveau de la voirie les travaux du « chemin des Mesplereaux » seront inscrits à la prochaine réunion , pour ce dossier Monsieur Le Maire a contacté deux entreprises.

L'entreprise FAUX a donné deux propositions, une pour intervenir uniquement sur les zones dégradées , et une pour refaire l'ensemble du chemin. L'entreprise MALANDIT est également venue nous n'avons pas reçu son devis mais pour lui une réfection complète est nécessaire.

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses sont inscrites par rapport aux dépenses réelles de l'exercice précédent et des données connues ce jour en matière de participations intercommunales.

Pas de changement pour les indemnités des élus par rapport à 2018, ni pour le régime indemnitaire RIFSEEP du personnel reconduit également avec le même montant.

Une discussion est ouverte pour le vote d'une subvention et surtout pour le montant accordé à la nouvelle association locale « Cours-Circuits ». Après plusieurs échanges, il est décidé d'octroyer 100 € et de revoir cette aide en fonction des actions ou manifestations organisées sur la commune et par rapport aux habitants.

En recettes : les montants des Dotations de Fonctionnement versées par l'état ne sont pas connues, leurs inscriptions feront l'objet d'une délibération modificative lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2019 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	133 098.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	197 821.00	Recettes :	64 723.00
TOTAUX :		197 821.00		197 821.00

INVESTISSEMENT :

Résultats reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	25 089.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	4 952.00	Recettes :	15 753.00
Restes à Réaliser :	Dépenses :	32 021.00	Recettes :	0.00
TOTAUX :		36 973.00		36 973.00

Le montant total du budget est de 234 794.00

PROJETS TRAVAUX 2019 : .

Chemin des Mesplereaux :

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion lorsque tous les devis seront alors parvenus en Mairie.

Logement Communal :

D'après l'architecte consultée, il convient de prévoir une isolation d'une part pour les économies d'énergies mais également du point de vue phonique et contre le feu par rapport à la Mairie. Le manque d'aération peut être également étudié par rapport à l'humidité des murs. Monsieur Le Maire doit se rapprocher du SIPHEM à la Maison de l'Habitat et de Gironde Ressources pour connaître les financements. Il n'est pas exclu de traiter en même temps l'isolation et le chauffage de la Mairie dans le cadre de ce programme.

Aménagement du Bourg :

Monsieur Le Maire a reçu les représentants du Département : MM BRUGELLES et DRUSIAN du Centre Routier et MM POUGET et SEGHROUCHNI . La volonté est d'obliger les usagers à réduire la vitesse. Il est possible d'aménager l'ensemble du bourg dans un programme de sécurisation. Les idées suivantes sont évoquées : mise en place d'un stop pour les automobilistes qui arrivent de Grignols, matérialiser au sol les places de parking, un cheminement piétons pour réduire la largeur de la chaussée, une plantation d'arbres.

Les services sollicités doivent recontacter Monsieur Le Maire.

-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

URBANISME :

Emplacement Réservé « Lartigau » :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'élaboration du PLU un emplacement réservé avait été implanté lieu-dit « Lartigau » pour accéder aux parcelles en deuxième ligne. Le terrain en entier (soit les 2 parcelles) vient d'être vendu à la même personne qui souhaite y implanter une seule maison. Le Conseil délibère pour lever cet emplacement réservé qui n'a plus d'utilité.

Ateliers PLUI :

Deux ateliers dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sont proposés aux communes :

- Le Vendredi 12 Avril à Gans titre : « Offre logements diversifiés et gestion de la densité »
- Le Vendredi 19 Avril à St-Michel de Castelnau titre « Energies renouvelables ».

Les élus ne sont pas disponibles surtout aux horaires proposés. Le secrétaire va aller à Gans où il représentera la commune et Monsieur Le Maire ira au deuxième atelier.

Aide aux personnes :

Dominique NARBEBURU a assisté à plusieurs réunions, elle en donnera le compte rendu lors de la prochaine séance.

Autres sujets :

Monsieur Le Maire évoque l'abattoir qui grève beaucoup moins le budget communautaire et par contre il précise qu'il n'a pas d'élément de réponse par rapport au devenir du restaurant du Lac de La Prade.

-004- LES SYNDICATS :

REGIES ELECTRICITE :

Jean-Bernard LABONNE donne le compte rendu de la dernière réunion au cours de laquelle le budget a été voté. Un point a été fait sur les travaux du Poste Source.

SIVOS DE GRIGNOLS :

Valérie DUCASSE donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Scolaire, le compte administratif et budget ont été votés.

Une ligne a été ajoutée au règlement intérieur par rapport aux dettes de cantine, mais cela se veut avant tout dissuasif par rapport au refus de l'accès à la cantine des enfants .

SYNDICAT DES EAUX :

Jeany PIZZINATO et Sylvie DUPOIS donnent le compte rendu des travaux du Syndicat.

La réunion qui s'est tenue la veille a permis le vote des Comptes Administratifs et des Budgets des différents services Eau et Assainissement et Spanc. . Les états de la Dette ont été examinés

Un point a été fait sur les nombreux travaux en cours de réalisation.

-005- QUESTIONS DIVERSES :

PROJET MME BORDES :

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que Madame BORDES Elodie, assistante maternelle domiciliée et exerçant à Liette lui a demandé un entretien pour parler d'un projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles sur la commune. Il en explique le fonctionnement. Certains conseillers connaissent ce projet qui a fait l'objet d'une demande sur Grignols qui n'a pas été au bout. Cela pourrait se traduire par la construction suivant le modèle de ma Maison Médicale. La compétence Enfance étant communautaire, à quel titre la commune peut-elle agir ? Le Conseil Municipal demande d'autres éléments pour entamer une réflexion.

ANTENNE RADIO AMATEUR :

Valérie DUSCASSE demande à Monsieur Le Maire si le radio amateur qui a installé une antenne lieu-dit « Le Pin » lui récemment parlé de son installation. Réponse négative de Monsieur Le Maire.

Il semble qu'il ne respecte pas ses engagements pris auprès des riverains lors de la présentation de son projet, car il laisse l'antenne déployée en permanence.

Il est demandé aux riverains d'adresser un courrier à la Mairie qui se rapprochera du radio amateur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 30.